



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 46206

Texte de la question

M. Gerard Armand appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort du jeune Panchen Lama age de sept ans. A l'occasion de la journée nationale des droits de l'enfant le 20 novembre instituée par la loi du 9 avril 1996, il faut rappeler que cet enfant est retenu de force en Chine pour des raisons religieuses, alors même que la Chine a ratifié la convention internationale des droits de l'enfant. C'est pourquoi il lui demande quelles initiatives la France a prises ou compte prendre pour contribuer à la libération du Panchen Lama et défendre ainsi les droits de l'homme auxquels nous sommes très attachés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la situation en Chine face au respect des droits de l'enfant, et plus particulièrement sur le cas de Gedhun Choekyi Nyima, le jeune garçon age de sept ans que le Dalai Lama avait reconnu en mai 1995 comme le successeur du Xe Panchen Lama. La France suit avec une grande préoccupation l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet, au regard des principes fondamentaux déterminés par la Charte des Nations Unies, la déclaration universelle des droits de l'homme et la convention internationale des droits de l'enfant. Elle souhaite que la liberté religieuse et la spécificité culturelle de cette région soient respectées par le gouvernement chinois. Elle soutient le dialogue critique que l'Union européenne mène avec la Chine sur ce sujet. C'est dans le cadre de ce dialogue spécifique que les représentants de l'Union avaient exprimé en janvier 1996 leur préoccupation sur le sort de ce jeune enfant. Leurs interlocuteurs chinois leur ont alors répondu que le jeune Tibétain « était en bonne santé », mais que l'endroit où il se trouvait ne pouvait être révélé « pour des raisons de sécurité ». Ces assurances avaient été répétées en mai 1996 par le représentant chinois auprès des Nations Unies à Genève, M. Wu Jianmin, lors de la dernière session du comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant. Lors de son récent séjour à Paris, le Dalai Lama a confirmé que le jeune Panchen Lama se trouvait détenu aux environs de Pékin. En dépit des tensions régnant actuellement au Tibet, il a néanmoins tenu à réitérer son soutien à la voie non violente en général, ainsi qu'au dialogue ad hoc entre la Chine et l'Union européenne. Le Gouvernement français continuera d'évoquer cette question, dans le cadre de la prochaine session de ce dialogue, comme lors des entretiens bilatéraux réguliers qu'il a avec les autorités chinoises. Il prendra en compte le désarroi de l'opinion publique française, et notamment l'avis exprimé par les jeunes chambres économiques.

Données clés

Auteur : [M. Armand Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46206

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6526

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 222